



Viale Stefano Franscini 7
CH-6500 Bellinzona
Tél. +41 58 480 68 68
Fax +41 58 480 68 42
info@bstger.ch

Tribunal fédéral
Commission administrative
Madame la vice-présidente
Avenue du Tribunal fédéral 29
1000 Lausanne 14

Madame la vice-présidente du Tribunal fédéral
Messieurs les juges fédéraux,

Depuis des mois, le Tribunal pénal fédéral fait sans cesse l'objet de critiques négatives dans les médias. Alors que suite à une procédure de surveillance et selon son rapport du 5 avril 2020, la Commission administrative du Tribunal fédéral a conclu que la plupart des reproches étaient infondés et sans objet, ces critiques massives continuent et causent un préjudice de réputation considérable pour les juges du Tribunal pénal fédéral et l'institution dans son ensemble. L'ambiance de travail vient également à en souffrir.

Les soussignés tiennent à préciser clairement les points suivants:

- Dans nos activités, nous n'avons jamais eu connaissance de discriminations ou de traitements différents basés sur la langue (allemand, français ou italien) ou la culture. Aucun cas ou signalement de cette nature n'a été rapporté aux médiateurs du Tribunal pénal fédéral.
- Les « caricatures de Carnaval » affichées dans le Tribunal par un juge qui a pris sa retraite depuis contenaient des éléments sexistes et inadéquats, indignes de l'institution. Nous regrettons et condamnons cet incident de la manière la plus ferme et nous en distançons vivement. Dans le même temps, nous tenons à signaler tout aussi clairement que l'acte en question était isolé, uniquement le fait de son auteur et ne représente en aucune façon l'attitude des collaborateurs du Tribunal pénal fédéral. Du reste, informée rapidement, la présidente du Tribunal a immédiatement ordonné le retrait de ces « caricatures ».

- Les reproches de sexisme, de mobbing et de traitement discriminatoire des collaboratrices et collaborateurs italophones reposent manifestement sur les insinuations de quelques personnes au sein du Tribunal. A notre connaissance, figurent parmi eux des juges qui répercutent ces critiques aux médias et à des membres du Parlement. Nous regrettons que les inégalités de traitement alléguées n'aient pas été signalées en interne à la Direction ou aux médiateurs du Tribunal, ou à la Commission administrative du Tribunal fédéral en tant qu'autorité de surveillance, mais soient entretenues à l'extérieur. De tels actes nuisent considérablement à la réputation de l'institution.
- Nous devons malheureusement constater que le rappel constant de ces critiques émane de quelques personnes isolées, dans l'intention de nuire au Tribunal pénal fédéral, à sa direction et à la grande majorité de ses collaborateurs. Les auteurs de ces critiques ont manifestement décidé de faire passer leurs intérêts avant ceux de l'institution. Nous nous opposons fermement à de tels comportements déloyaux et contraires à la collégialité.
- La diversité des langues, des cultures et des origines est typique de la Suisse et constitue une grande force. Nous l'apprécions et sommes fiers de travailler dans un tel environnement, dont la diversité nous enrichit. Il nous est d'autant plus douloureux de voir le Tribunal pénal fédéral et son personnel dénigré en public à cet égard.

Notre première priorité est, et reste d'exécuter les tâches que la loi nous confie et de traiter toutes les collaboratrices et collaborateurs du Tribunal, ainsi que tous nos collègues avec respect et considération. Les problèmes qui surviennent sont pris au sérieux et tout est mis en œuvre pour trouver rapidement des solutions en commun. La plupart des recommandations formulées par l'Autorité de surveillance à la suite de son enquête ont déjà été mises en œuvre. Pour éclaircir les points encore ouverts, nous avons décidé les mesures suivantes : d'une part, les reproches de sexisme et de mobbing seront analysés par un/une spécialiste externe. D'autre part, avec l'aide d'un médiateur, nous allons refonder et renforcer les bases de travail et de coexistence communes aux juges et au personnel du Tribunal.

La mise en œuvre de ces mesures a déjà commencé, avec pour objectif de redonner des bases solides à l'ambiance de travail au sein du Tribunal, qui doit être empreinte de confiance et de respect réciproque.

Enfin, nous demandons instamment aux autorités compétentes de nous soutenir dans les démarches entreprises et de contribuer à mettre fin aux attaques sans objet contre le Tribunal pénal fédéral.

Veillez agréer, Madame la vice-présidente du Tribunal fédéral, Messieurs les juges fédéraux, l'expression de notre plus haute considération.

Les juges du Tribunal pénal fédéral :